

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Informations sur le produit

Nom du produit : CHAMP DP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S.
28, boulevard Camélinat
F-92230 GENNEVILLIERS
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 47 92 25 45
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif par inhalation et par ingestion.

Risque de lésions oculaires graves.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)

Pictogrammes de danger :



Nocif



Dangereux
pour
l'environnement

Phrase(s) R

: R20/22
R41
R50/53

Nocif par inhalation et par ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes
aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour



l'environnement aquatique.

Phrase(s) S	: S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.	

Autres informations : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Granulés dispersables (WG)
Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 37,5 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Hydroxyde de cuivre	20427-59-2	243-815-9	Acute Tox.H331 Acute Tox.H302 Eye Dam.H318 Aquatic AcuteH400 Aquatic ChronicH410 T N R23 R22 R41 R50/53	65,5 %
Lauryl sulfate de sodium	151-21-3	205-788-1	Flam. Sol.H228 Acute Tox.H302, H332 STOT SEH335 Skin Irrit.H315 Eye Dam.H318 F Xn R11 R20/22 R37/38 R41	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.



4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel** : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire



préposé à la lutte contre le feu autonome.

Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver à l'abri de l'humidité

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : granulés

Couleur : bleu foncé

Données de sécurité

Point d'éclair : non applicable

9.2 Autres informations

pH : 10,2 Note: (en solution aqueuse)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.



10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 1.098 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Dose: 0,52 - 2,04 mg/l, 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 5.000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux

Sensibilisation : cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.



13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID
- Numéro ONU** : 3077
- Description des marchandises** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Hydroxyde de cuivre)
- Classe** : 9
- Groupe d'emballage** : III
- Étiquettes** : 9
- Code de restriction en tunnels** : (E)
- IMDG
- Numéro ONU** : 3077
- Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.
(Hydroxyde de cuivre)
- Classe** : 9
- Groupe d'emballage** : III
- Étiquettes** : 9
- Polluant marin** : oui
- ICAO/IATA
- Numéro ONU** : 3077
- Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S.
(Hydroxyde de cuivre)
- Classe** : 9
- Groupe d'emballage** : III
- Étiquettes** : 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de



santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11	Facilement inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.